



Ville de Trois-Pistoles

AVIS PUBLIC

Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Trois-Pistoles

Un projet de règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Trois-Pistoles a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil de ville tenue le 14 février 2022. L'adoption de ce règlement est prévue le lundi 28 février 2022, soit lors de la séance extraordinaire du conseil de Ville du débutant à 19h30 dans la salle du conseil située au 5, rue Notre-Dame Est à Trois-Pistoles. Le nouveau règlement adopté portera le numéro 858 et remplacera le règlement no 822.

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c.E-15-1-0.1), le projet de règlement a pour but :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du Conseil de ville et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la Ville;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits d'éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques;
- 5) Intégrer les nouvelles obligations découlant de la modification de la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville-trois-pistoles.ca ou en obtenir une copie en communiquant avec le Service de la greffe au 418-851-1995 poste 4226 ou par courriel au greffe@ville-trois-pistoles.ca .


Donné à Trois-Pistoles le 16 février 2022.


Nancy Dubé, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Dubé, greffière de la Ville de Trois-Pistoles, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 février 2022, et en le publiant dans le journal Info-Dimanche, édition de la même date. De plus, en raison de la pandémie actuelle du coronavirus, l'avis fut affiché dans la fenêtre à proximité de la porte d'entrée de l'hôtel de ville et fut mis en ligne sur le site web de la Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 16 février 2022.


Nancy Dubé
Greffière